

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JANVIER 2018

**Présents** : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUËF.

M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD,  
Mme COFFIN, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION.

Mme ANTOINE, M. BIDEL, M. BOULLOT, Mme BOULLOT, M. DELAFOSSE, M. DESCHAMPS,  
Mme DUVAL, M. FURCY, M. GARNIER, M. GROS, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LAMAZIERE,  
Mme LE BIHAN, Mme LEBOSQUAIN, Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme M. MARIE,  
Mme MAUMINOT, M. OSMOND, Mme PESQUEREL, Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme RICHE.

**Absents excusés** :

Mme PAGNON qui avait donné procuration à M. ROSE,  
Mme LACOUR qui avait donné procuration à M. PIEGAGNEL,  
Mme SEVAUX qui avait donné à procuration à M. DELAFOSSE,  
M. MORAZIN qui avait donné procuration à Mme COUSIN.

Mme ASSELIN, M. DUVAL, M. FAUVEL, M. HOREL, M. JULIEN, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL,  
M. LOISEL, Mme LOUIS, Mme B. MARIE, M. MORIN, M. MEERT.

**Secrétaire de Séance** : Mme ANTOINE.

### I – ADOPTION COMPTE RENDU

M. Lemarchant considère que le compte rendu ne reprend pas intégralement ses propos. Il affirme avoir exprimé sa réprobation sur le fait qu'un avis ait été émis par les élus au Conseil d'Ecole sur les futurs rythmes scolaires avant le vote en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu modifié de la séance du 5/12/2017.

### II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire précise qu'à titre exceptionnel, aucune communication n'est à transmettre.

### III – AVIS SUR LES RAPPORTS DE LA CLECT DE SAINT-LO AGGLO

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances rappelle à l'assemblée que la mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés par les communes à son profit. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport constituant la référence pour déterminer le montant de l'Attribution de Compensation (AC) qui sera versé par l'EPCI aux communes.

La CLECT s'est réunie le 26 septembre 2017, afin de travailler sur l'évaluation des charges transférées aux communes et rétrocédées à Saint-Lô Agglo suite à la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la communauté de communes de Canisy.

La CLECT s'est réunie le 25 octobre 2017, afin de poursuivre le travail sur l'évaluation des charges transférées aux communes et rétrocédées à Saint-Lô Agglo suite à la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (compétences abordées : équipements sportifs et TAP). Les membres de la CLECT ont également travaillé sur l'évaluation des charges transférées suite à différentes décisions prises depuis 2016. Les compétences abordées sont : l'ajustement des missions du service urbanisme mutualisé avec la ville de Saint-Lô, l'application du droit des sols, les navettes cantine, l'entretien des chemins de randonnée.

M. Grandin souligne l'importance de cette commission qui fixe les compensations financières sans pouvoir ensuite les modifier.

Suite à la création de la commune nouvelle de Tessy-sur-Vire avec Pont-Farcy, il n'est pas possible à ce jour de connaître les incidences sur Saint-Lô Agglo.

Le Conseil unanime, adopte ces deux rapports.

#### **IV – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)**

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Mme le Maire de signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018-2021.

#### **V – HORAIRES DES ECOLES ET RYTHMES SCOLAIRES**

M. Gallier, Maire-adjoint chargé des Affaires Scolaires dresse le bilan du travail réalisé dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) depuis leur mise en place.

Il indique que de nombreuses communes ont cessé ces activités dès la rentrée scolaire 2017.

Torigny-les-Villes avait, par contre souhaité prendre le temps de la réflexion, notamment sur les nouveaux horaires éventuels.

M. Lemarchant reconnaît qu'à Torigny, les TAP mis en place étaient de qualité, ce qui n'était pas le cas partout. Dans tous les cas, l'intérêt de l'enfant doit primer.

Mme le Maire explique que les nouveaux horaires proposés allongent justement les matinées scolaires afin de favoriser les rythmes d'apprentissage. Mme Cousin cite le DASEN (Directeur Académique de l'Education Nationale) qui avait affirmé « les rythmes d'apprentissage sont plus importants que les rythmes scolaires ».

M. Gallier, M. Chasles et M. Rose informent que les trois Conseils d'Ecole se sont prononcés d'une façon très majoritaire pour le retour à la semaine de 4 jours et l'arrêt des TAP, à la rentrée scolaire 2018.

M. Grandin rappelle que la décision finale revient à l'Inspection de l'Education Nationale.

Le Conseil, à la majorité, décide de revenir à la semaine scolaire sur 4 jours, d'arrêter les TAP et d'harmoniser les horaires des 3 sites scolaires, pour la rentrée de septembre 2018.

#### **VI – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018**

M. Varin Maire-adjoint chargé des Travaux fait part à l'assemblée que la circulaire pour la DETR 2018 de la Manche n'est pas encore connue. Il présente les projets qui pourraient faire l'objet d'une demande de subvention à savoir : réfection de voirie sur les 4 communes, isolation phonique de l'ancienne école de Guilberville, réfection du carrelage de la salle des fêtes de Brectouville.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil.

#### **VII – PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Suite à la présentation de M. Cailliez, le Conseil décide d'admettre la créance (SARL « Camping des Charmilles ») en non-valeur de : 25 039.52 € lieu de : 30 215.37 €.

#### **XIV – QUESTIONS DIVERSES**

M. Le Champion souhaite connaître les conclusions du comité de travail constitué fin 2016 au sujet de l'activité de la médiathèque, les actions mises en place, et les résultats obtenus.

Mme le Maire indique que le compte rendu-d'activités 2017 n'est pas finalisé à ce jour.

Le travail du groupe s'est porté sur les horaires d'ouverture au public, le personnel, les tarifs des usagers. L'enquête effectuée auprès des abonnés avait mis en évidence un fort taux de satisfaction.

M. Le Champion est dubitatif quant au nombre d'abonnés ayant répondu à l'enquête. Il demande si les élèves de l'école de Guilberville se rendent à la médiathèque de la commune. M. Grandin répond que des élèves de Guilberville fréquentent à titre individuel l'outil culturel.

M. Le Champion demande ce que la commune va mettre en place, estimant que la fréquentation n'aurait pas augmenté en 2017.

Mme le Maire précise d'une part, que la médiathèque est encore sous-dotée en terme d'heures salariées, et d'autre part que l'arrêt des TAP va permettre d'envisager des marges de manœuvre en terme d'ouverture au public.

En outre, il est rappelé que les élus sont les bienvenus à la médiathèque : en tant qu'abonnés lecteurs et/ou en tant que participants aux animations organisées.

La séance est levée à 21 h 45.